Mr et Mme HERNANDEZ Anne et Fabien

39 route de Garrot 33830 BELIN-BELIET

Mackey Choronsk Mackey Choronsk

MAIRIE DE BELIN BELIET

NACISTATE CONTROL ASSETS OF THE STATE OF THE

29 UCT. 2018

COURRIER ARRIVÉ

Monsieur Le Commissaire Enquêteur
MAIRIE DE BELIN BELIET
29 avenue Aliénor
33830 BELIN BELIET

Belin-Béliet.

le 29 Octobre 2018

Objet:

Projet de révision du PLU de Belin-Béliet.

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre entrevue en mairie du lundi 1 octobre, voici notre demande :

Nous habitons 39 route de Garrot à Belin Beliet. Nous avons la parcelle référencée 041 Al 36 (*voir plan cadastral annexe 1*) d'une surface de 6 743 m². Notre parcelle est a ce jour et a toujours été entièrement constructible (*actuellement en Zone UD voir annexe 2*).

D'après le projet de révision du PLU, notre parcelle passerait en zone NF Espace Forestier et Sylvicole : donc non constructible.

Nous demandons a rester en Zone Constructible : Zone UB (*voir annexe 3*) de la même façon que les parcelles voisines, pour les raisons suivantes :

- 1 : Nous voulons laisser à nos enfants notre patrimoine. Ils pourront envisager la construction de leur futur maison sur cette parcelle que nous leur donneront. Sachant que notre parcelle ne compte qu'une maison et pouvant recevoir au moins une ou deux construction si l'on se fit aux propriétés voisines qui ont des constructions en deuxieme et troisième lignes (*voir plan cadastral annexe 1*).
- 3 : Nous sommes propriétaires depuis mars 1999, nous avons honoré nos dettes fiscales sur la base de terrain construcible toutes ces années.

- 4 : D'un point de vue financier, notre patrimoine perdra de sa valeur. Soit 1 Euros le m² au lieu de 100 € le m² (une perte minimum de 400 000 Euros). Notre but n'étant pas de parceller notre terrain mais d'en avoir la possibilité.
- 5 : Le fond du quartier de Garrot à des habitations espacées et nous garderons cet esprit d'airial.
- 6 : Suite à un entretien avec Madame Le Maire, celle-ci nous a indiqué ne pas s'opposer a la demande des habitants du quartier de Garrot pour re-définir la zone et laisser les terrains constructibles.

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations.

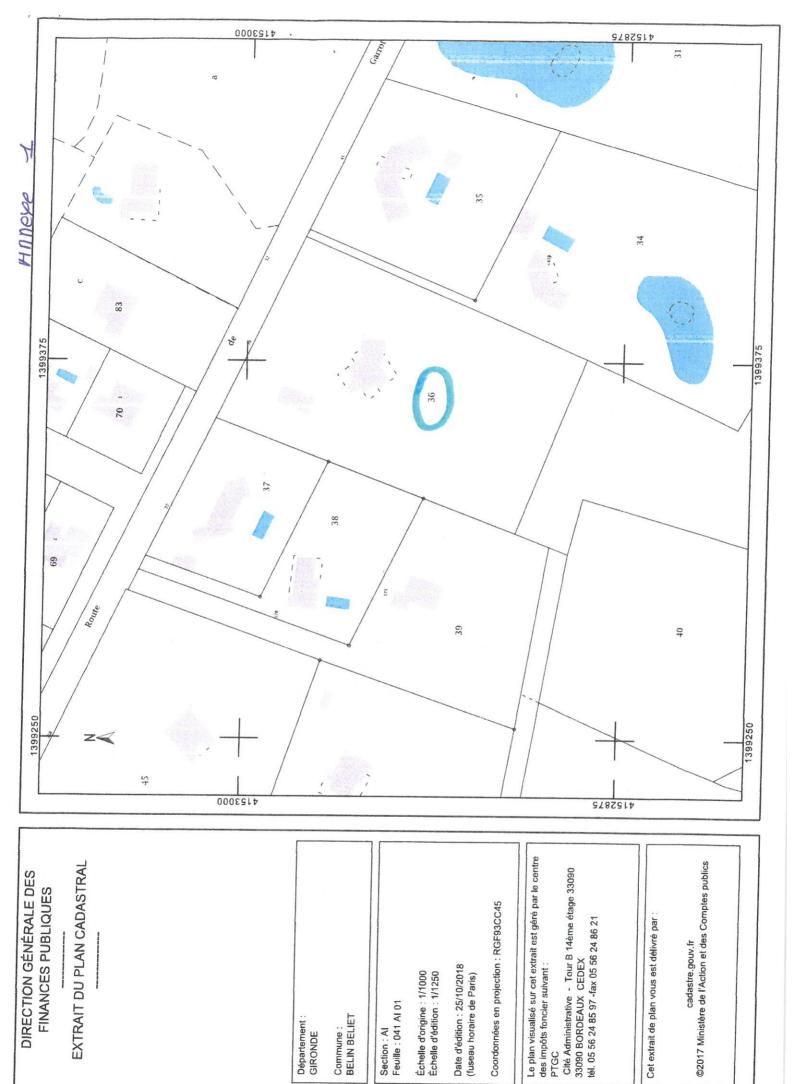
Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

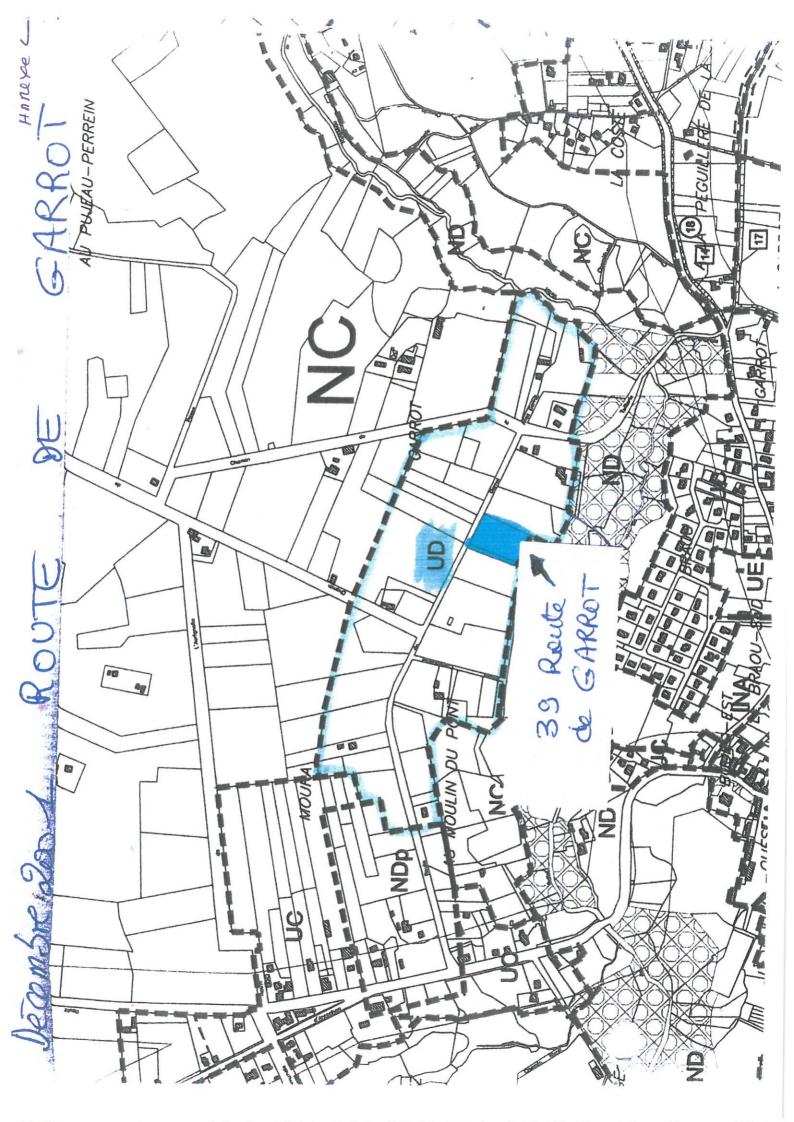
Mr et Mme HERNANDEZ Anne et Fabien

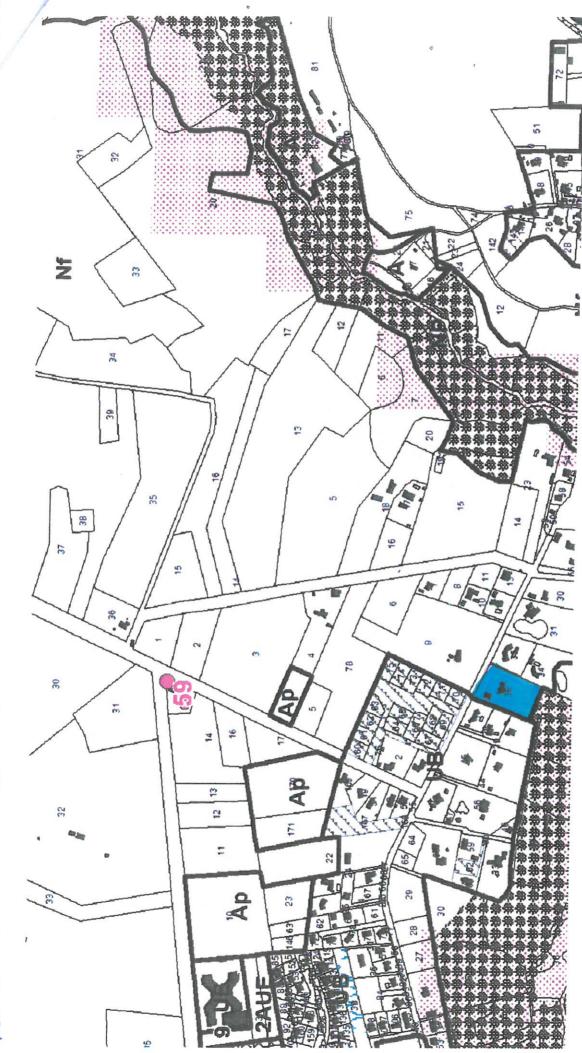
P.J.: Annexe 1: Plan cadastral à ce jour.

P.J.: Annexe 2: Zone UD en Décembre 2001

P.J.: Annexe 3: Révision PLU 2018







Peuisian Peu - Centre - 20 18